

DEC170072DR04

**Décision portant nomination de M. Pierre ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à compter du 01/01/2015 ;

**Vu** les attestations de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur Industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules et option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle » délivrées à M. Pierre ROBERT les 12/06/2012 et 20/06/2012 par SGS ;

**Vu** l'avis du comité hygiène et sécurité de laboratoire du 06/12/2016 ;

**DECIDE**

**Article 1er : Nomination**

M. Pierre ROBERT, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 08/06/2012.

**Article 2 : Missions**

M. Pierre ROBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Pierre ROBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 janvier 2017

Le directeur d'unité  
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,  
Bertrand MINAULT  
Délégué régional Ile-de-France Sud

Pour l'Université Paris-Sud,  
Sylvie RETAILLEAU  
Présidente



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr